

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07415D0118
Affaire suivie par Lewis BEGARD
lewis.begard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 12 95 61 – Fax : 05 55 34 66 45
Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 13 novembre 2015

Le Préfet de la Haute-Vienne,

à

Commune de Saint-Martin-Sepert
Monsieur André HENAU, Maire
Mairie
Le Bourg
19120 Saint-Martin-Sepert

Objet : Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de l'élaboration de la carte communale de la commune de Saint-Martin-Sepert

En application des articles L121-10 et R121-14 du code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : Commune de Saint-Martin-Sepert

Nature du document : Carte Communale

Type de procédure : Élaboration

Son numéro d'enregistrement est le : F07415D0118

Il est composé des pièces suivantes :

- Courrier de demande de saisine,
- Notices, plans de zonage.

Le **12 novembre 2015**, votre dossier a été reçu à la DREAL, par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **11 janvier 2016**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale. Dans ce cas, la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne, ainsi que sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet de la Région Limousin,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement,
Par subdélégation,
Le Chargé d'Analyse « Cas par Cas »



Patrick BOUILLON

Copie à : DREAL/SRDD/U Ae
DDT 19
Préfecture de la Corrèze



Certificat n° 42202
Certificat n° 42203

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 5 55 12 90 00 – fax : 33 (0) 5 55 34 66 45
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex